

erreur sur frais de notaire pour acquisition immobiliere

Par TRISTANC, le 18/10/2010 à 14:47

bonjour,

voilà, nous venons d'acquérir une maison en passant par agence. Le compromis est un compromis acheteur donc le prix d'acquisition englobe les frais d'agence. Le problème se pose donc pour les frais de notaire qui ont été calculés sur le prix global! Je refuse de payer des frais de notaire sur les frais d'agence et ainsi perdre pres de 800€! Nous avons donc contacté le notaire chargé de la vente pour le lui dire, il nous répond qu il n y a aucun problème qu'il va recalculer les frais et que la signature est toujours fixée a jeudi ! aujourd'hui nous rappelons pour connaître le montant des frais et la secrétaire nous répond que si nous recalculons les frais, il faut relancer une procédure qui reculera la signature d'un mois minimum.

J'aimerai donc savoir si le fait de modifier les frais de notaire va retarder la signature? si oui, de combien de temps environ ? merci bien